

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

**Effectif légal du Conseil
Municipal : 33**

**Nombre de Conseillers
en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :**

33

Nombre de votants :

33

**Date de convocation :
22 juin 2018**

**Date d'affichage :
5 juillet 2018**

L'AN deux mille dix-huit, le **28 juin** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 22 juin, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BOUCHET, Mme CHIESA, M. DIOGON, Mme FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mmes GRENET (à partir de la question n° 4), LAFOND, M. LAMY (à partir de la question n° 3), Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MM. PAILLONCY, PERGET, PRADEAU, Mme RAMBAUX, M. ROUX, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Jean-Pierre BOISSET

M. Pierre CERLES, Conseiller Municipal Délégué
a donné pouvoir à Arnaud PAILLONCY

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

Mme José DUBREUIL, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Boris BOUCHET

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Agnès MOLLON

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierrick VERMOREL jusqu'à la question n° 3

M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint
absent aux questions n° 1 et 2

Mme Elizabeth MONTFORT, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Nicole PICHARD, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

M. Bruno RESSOUCHE, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Pierrette CHIESA

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Daniel GRENET

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 JUIN 2018**

QUESTION N° 8

OBJET : Ecole Jean Moulin Elementaire : convention d'occupation précaire avec l'Ecole Française d'Audiovisuel.

RAPPORTEUR : Vincent PERGET

Question étudiée par la Commission 2 « Aménagement et Embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 12 juin 2018

Par délibérations du 11 mai 2017 et du 31 août 2017, le conseil municipal a approuvé la cession du bâtiment des anciennes archives municipales, sis avenue Pierre de Nolhac à la SCI CHRYSALIX pour l'hébergement de l'Ecole Française du Cinéma, de l'Audiovisuel et de la Musique (EFCAM).

Cette école a pour objectif d'ouvrir ses portes à la rentrée 2018.

Toutefois, les travaux à mettre en œuvre sur le bâtiment de la rue Pierre de Nolhac ne pourront être achevés pour assurer cette première rentrée.

C'est pourquoi il est proposé de louer à l'EFCAM, par convention d'occupation précaire, une partie des locaux de l'école Jean Moulin Elémentaire, entre le 15 août 2018 et le 30 avril 2019. Il est ici rappelé que ces locaux relèvent du domaine public de la collectivité.

Passée cette date du 30 avril 2019, la commune récupèrera la jouissance des locaux afin de préparer la rentrée scolaire 2019 de l'école Jean Rostand qui doit faire l'objet d'une opération de restructuration globale sur deux ans d'une part, et assurer le bon déroulement des élections européennes en juin 2019 d'autre part (bureau de vote).

La convention d'occupation précaire serait conclue aux conditions suivantes :

- Locaux concernés (cf plan joint à la convention), vides de tout mobilier :
 - 1 hall d'entrée de 65 m² environ ;
 - 4 salles de classe pour environ 55 m² chacune (2 au rez-de-chaussée et 2 au 1^{er} étage) ;
 - 1 local d'entretien avec sanitaire et douche pour environ 18 m² ;
 - des sanitaires accessibles depuis la cour de récréation comportant un

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-2048004-une partie de la convention de mise à disposition
Date de télétransmission : 03/07/2018
Date de réception en préfecture : 03/07/2018

une partie de la cours de récréation, telle que délimitée sur le plan joint à la convention de mise à disposition.

- Redevance mensuelle couvrant le loyer et les charges liées à l'utilisation des locaux de 1000 euros par mois ;
- Réalisation par la commune des travaux de :
 - cloisonnement visant à délimiter les locaux loués,
 - mise en place d'une zone d'alarme anti-intrusion restreinte,
 - câblage téléphonique permettant à l'EFCAM de demander une ligne dédiée,
 - délimitation d'une partie de la cour de récréation.

Tous les autres travaux nécessaires étant à la charge de l'EFCAM, étant entendu que les locaux devront être remis à la commune dans leur disposition d'origine.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **autoriser la mise à disposition des locaux de l'école Jean Moulin élémentaires listés par la présente délibération au profit de l'Ecole Française du Cinéma, de l'Audiovisuel et de la Musique moyennant une redevance mensuelle de mille euros,**
- **autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition de ces locaux.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 28 juin 2018

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL